

Annexe 2 au règlement de valorisation des locaux de l'Université Lyon 2 - tarifs supplémentaires pour mises à disposition de locaux hors des jours et heures d'ouverture et pour besoins en technicien

- Pour toutes les locations en dehors des jours et heures d'ouverture, celles-ci ne sont accordées que sur décision expresse de la Présidence de l'Université. Les coûts horaires ou par tranche de 200 m2 sont les suivants :

En semaine après 21h00, les samedis après 18h00, les dimanches et jours fériés :

- Sécurité : 50€ HT/h (le coût de la prestation « sécurité » est imputé à toute réservation des locaux et équipements du SUAPS pour un événement non sportif) ;
- Gardiennage : 50 € HT/jour (pour tout accès aux locaux et équipements sportifs) ;
- Ménage : 15€ HT/200 m2 (dont pour les locaux et équipements sportifs inférieurs à 200 m2) ;
- Ménage : 75 € HT/jour (pour les locaux et équipements sportifs supérieurs à 1000 m2) ;
- Technicien audiovisuel ou en arts du spectacle : 150 € HT/h.

- Pour toute location qui requiert un technicien supplémentaire, en audiovisuel ou en arts de la scène, les coûts horaires sont les suivants :

- du lundi au vendredi jusqu'à 21h00 et le samedi jusqu'à 12h00 : 100 € HT/h ;
- du lundi au vendredi après 21h00 : 150 € HT/h ;
- le samedi de 12h00 à 18hh : 120 € HT/h ;
- le dimanche et les jours fériés : 150 € HT/h.